



AVIS DE COURSE TYPE « VOILE LEGERE »
2013-2016

BRET'S FUNBOARD TOUR
One Hour – CARNAC (grade 5A)

11 novembre 2014



YACHT CLUB de CARNAC – Port En Dro – BP 30 – 56341 CARNAC cédex
Site : www.yccarnac.com – email : eurocat@yccarnac.com - Tél. : 02.97.52.10.98

Terminologie : le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie bateau ou windsurf selon le cas.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*, incluant l'annexe B pour les windsurfs,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte à toutes les planches de la (des) classe(s) windsurf extrême glisse sans restriction de matériel (planches sans dérives).

Chaque voile doit être identifiée lisiblement par un numéro de voile (cf. liste des numéros disponibles sur le site de la FFVoile)

- 3.2 Les planches admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à **YACHT CLUB de CARNAC – Port En Dro – BP 30 – 56341 CARNAC cédex, au plus tard le 30 octobre 2014.**

- 3.3 Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence annuelle FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs. (La licence temporaire ne permet pas d'apparaître dans le classement).
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Windsurf	10 € par planche

5. PROGRAMME

- 5.1 **Confirmation de préinscriptions :**

Le mardi 11 novembre 2014 de 9 h 00 à 10 h 00

Toute personne n'ayant pas effectuée de préinscription avant le 30 octobre ne pourra participer à l'épreuve.



5.2 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} briefing
Mardi 11 novembre 2014	10 h 30

Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16 h 30.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : slalom et/ou un parcours côtier balisé en milieu naturel de type longue distance.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

7.3 La régate se déroulera en flotte prioritairement.

8. CLASSEMENT

1 course devra être validée pour valider la compétition.

9. SECURITE

Le port en permanence d'une combinaison isothermique est obligatoire ainsi que le gilet de sécurité pour les minimes et cadets.

Pour les autres, seule la combinaison isothermique est obligatoire.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}

1^{ère} femme

Autres : à discrétion de l'organisateur

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

YACHT CLUB de CARNAC – Port En Dro – BP 30 – 56341 CARNAC cédex

Site : www.yccarnac.com – email : euocat@yccarnac.com

Tél. : 02.97.52.10.98 – fax : 02.97.52.87.88

JOUR	PLEINE MER (port navalo)			BASSE MER		
11/11/2014	07 :04	75	19 :28	68	01 :23	13 :51



ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016
Applying to foreign competitors

RRS 64.3

FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67

FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5

FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78

FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3

FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88

FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91

FFVoile Prescription (*):

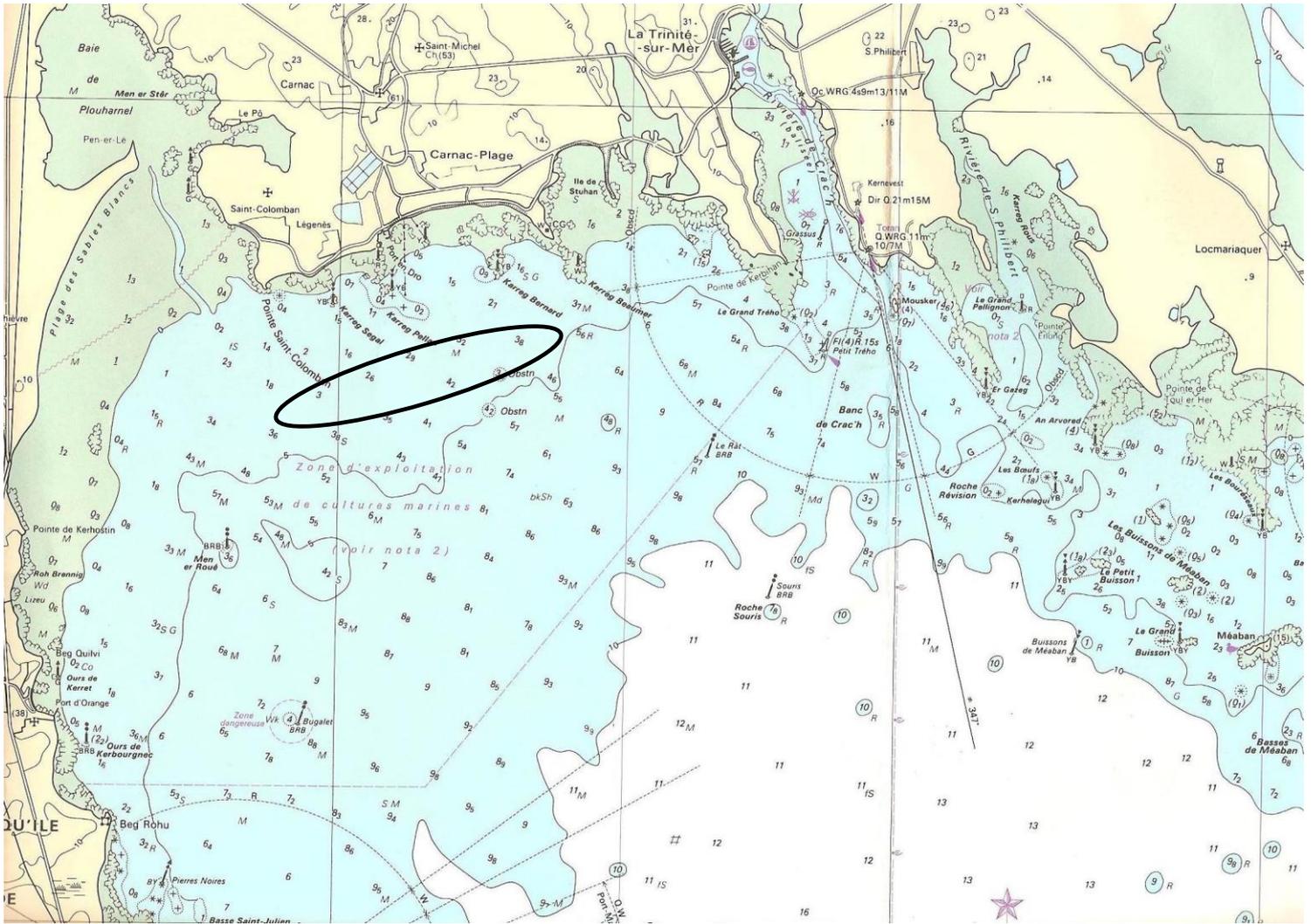
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R

FFVoile Prescription (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr

ANNEXE ZONE DE COURSE





BRET'S FUNBOARD TOUR
11 novembre 2014

N° de VOILE obligatoire

Réservé au Secrétariat
 10 €

DEPOT DES PREINSCRIPTIONS avant le 30 octobre 2014

N° licence	
NOM	
PRENOM	
N° club	
Sexe	
Né(e) le	
Tel portable	
Adresse mail	
Réservé Secrétariat	Licence <input type="checkbox"/> Certificat Médical <input type="checkbox"/> Autorisation parentale <input type="checkbox"/>

ATTESTATION

J'accepte de me soumettre aux règles de course à la voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve.
Je certifie que ma planche est conforme aux règles de jauge de sa classe.
Je certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche.
Il appartient à chaque compétiteur, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ.

Signature du compétiteur
Le.....2014

Pour les mineurs : Autorisation parentale

Je soussigné, M.....autorise mon enfant à participer à l'épreuve ci-dessus et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à cette participation.

Signature de l'un des parents (mention nécessaire : lu et approuvé)

Fait à Carnac le 2014